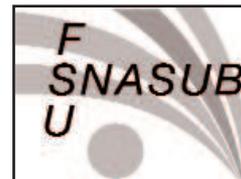


C

onvergences

de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques



Spécial CROUS

Le SNASUB – FSU ouvre le débat et vous appelle à la mobilisation

Le système éducatif est mis à mal, les CROUS ne sont pas épargnés.

Tout notre système éducatif, de la maternelle à l'Université, dans ses missions pédagogiques comme dans ses missions de gestion matérielle et financière, est durement mis à mal par la politique de ce gouvernement. Les mouvements qui se sont développés au printemps dans l'enseignement supérieur témoignent que personnels et usagers-étudiants, n'entendent pas laisser détruire notre système éducatif.

Le CNOUS et son réseau ne sont pas épargnés par les vents mauvais de la «réforme» néo libérale. Tout laisse à penser que le gouvernement se préoccupe de la façon la plus appropriée dont il va imposer, au moment jugé le plus propice, la réforme générale des politiques publiques (RGPP) aux Œuvres Universitaires :

- il garde en réserve les rapports Anciaux et Lambert ainsi que les propositions parlementaires de l'UMP et des présidents d'université (CPU).
- il lance son Plan Campus pour 11 villes universitaires avec, dit-on, l'intention de recourir massivement aux partenariats public-privé (PPP) dans lesquels les CROUS ne jouent qu'un rôle d'appoint.
- il réduit d'année en année la subvention de fonctionnement du CNOUS, obligeant les CROUS à équilibrer leur budget par un autofinancement plus grand, générateur d'une dégradation des conditions de travail et de vie des personnels.

Le SNASUB – FSU ne s'accommode, ni n'accompagne cette politique. Il la combat parce qu'elle conduirait à la disparition des œuvres universitaires. Il agit pour le développement des œuvres qui doivent rester de la responsabilité exclusive de l'Etat.

Le SNASUB n'accepte pas non plus les suppressions d'emploi dans l'ASU, fut-ce en échange de quelques «miettes indemnitaires au mérite».

Le SNASUB dénonce la précarité et revendique la création des emplois statutaires nécessaires, la requalification des emplois de l'ASU et la refonte de la grille indiciaire, un régime indemnitaire revalorisé mais transparent et égalitaire, c'est-à-dire débarrassé de tout mode d'attribution au «mérite» apprécié par le supérieur hiérarchique. Il combat donc la prime de fonctions et de résultat (PFR) qui instaure le salaire « trinôme » dont le niveau sera déterminé par le supérieur hiérarchique.

Le CNOUS et son réseau sont en danger. Le SNASUB a décidé de préparer les personnels à l'action. Pour cela, au moyen d'un bulletin régulier, il informera les personnels, les mettra en relation et en situation de se défendre individuellement et collectivement, tissera aussi des liens avec les autres secteurs de l'Education nationale tant il est vrai qu'ils connaissent les mêmes maux, que des convergences d'action sont donc possibles et que le «tous ensemble» est un facteur décisif pour l'action, pour gagner.

Ce premier bulletin est donc un outil. Nous souhaitons qu'il devienne votre outil de luttes.



AVENIR DES CROUS : LES MENACES SE PRÉCISENT

Les missions des CROUS (gestion des Bourses, de l'hébergement et de la restauration des étudiants selon des critères sociaux définis par la loi) sont depuis un an l'objet d'une attention toute particulière du Gouvernement.

Dans les trente dernières années, l'Etat n'a pas donné aux CROUS les moyens de construire un parc de logement social étudiant à la hauteur des besoins, encore moins de le rénover.

Le programme Anciaux de construction (5000 logements par an) et réhabilitation (7000 logements par an) n'a pas comblé le retard. Le Gouvernement a donc annoncé le 5 septembre un projet de reconversion de bâtiments militaires en logements étudiants (6000 d'ici à 2012) mais selon des modalités inquiétantes (utilisation des crédits Anciaux, possibilité de la propriété foncière offerte aux collectivités locales, recours au Partenariat Public Privé, les CROUS apporteront « leur expertise » aux projets mais « pourront aussi être sollicités pour assurer la gestion et l'attribution des chambres » - une possibilité donc mais plus un droit ! Avec ce projet, c'est l'expérimentation d'une idée chère à Valérie Pécresse de rechercher le transfert du logement social étudiant aux collectivités locales ou au privé.

Le plan « Campus », décidé en décembre en pleine crise financière, va concentrer un effort financier supplémentaire en matière d'investissement sur 11 villes dont les établissements universitaires doivent atteindre une taille européenne, « concurrence oblige ». Il ne modifiera pas fondamentalement la donne en matière d'hébergement étudiant et aggravera les disparités entre villes universitaires selon qu'elles bénéficieront ou non de la « manne de l'Etat ».

Redéploiement des personnels

Le rapport Lambert rendu public le 8 septembre 2008 préconise pour sa part la transformation des CROUS en « Agences pour la Vie Etudiante » qui bénéficieraient d'« une autonomie renforcée » et de « la maîtrise élargie du budget global et de la masse salariale », d'un « élargissement des compétences des directeurs d'agences dans le domaine de la gestion des personnels de l'Etat et du recrutement de personnels contractuels », une « présence renforcée des Universités dans les conseils des AVE », le « maintien à minima de la représentation étudiante ». Un audit est demandé pour « redéployer les personnels administratifs ». Ce rapport préconise aussi un renforcement des missions historiques des CROUS : les AVE devraient gérer entièrement les aides sociales aux étudiants, les aides au logement, bénéficier d'une augmentation de la subvention de l'Etat pour le financement de la restauration universitaire, recevoir la gestion des maisons de santé et la responsabilité d'un service social unique avec transfert des postes des assistants sociaux.

Ce rapport écarte donc la perspective d'un éclatement des œuvres universitaires mais au prix d'une transformation de la structure qui serait contrainte de réduire ses dépenses de

personnels administratifs et qui pourrait faire la part belle, en son propre sein, à ceux qui revendiquent la dévolution de certaines missions des CROUS.

Rôle accru de la CPU...

Car depuis le vote de la LRU, la CPU revendique ouvertement pour les Universités « une place prépondérante » en matière de vie étudiante, de conditions d'accueil, de logement et de restauration » (communiqué de presse du 18 septembre) et estime qu'il est « primordial, dans une perspective de compétition internationale accrue et de politique d'attractivité des universités, de conserver une approche fine de la politique de vie étudiante, site par site, distincte d'une logique académique ». Et pour cela, réclame la présidence du CA des AVE, la gestion des bourses de mobilité et au mérite.

...et désengagement de l'Etat

La Direction du CNOUS, dans ce moment crucial, s'est gardée d'intervenir dans le débat public comme si le CNOUS renonçait à être l'acteur essentiel d'un débat essentiel. Depuis, la stagnation de la subvention d'Etat met le réseau dans une situation de plus en plus difficile. Fin juillet 2009, elle fait connaître son « projet 2010 – 2013 pour le réseau des œuvres universitaires ». Il n'est qu'une adaptation au désengagement financier de l'Etat ; ce n'est donc pas surprenant d'y trouver toute une série de propositions qui visent tout à la fois à trouver des recettes nouvelles par la diversification de l'offre, le renforcement des liens avec les établissements d'enseignement supérieur ; à faire des économies par les « mutualisations » et la « contractualisation », la maîtrise de la masse salariale par une gestion prévisionnelle des emplois, la « profilage » de certains postes, la « valorisation des responsabilités et compétences des Personnels Administratifs »...

Le projet du CNOUS pour les trois prochaines années n'est donc pas de nature à sortir le réseau de ses difficultés.

Le Gouvernement s'en satisfait et se donne le temps d'étudier quelle forme de RGPP il va appliquer au réseau des œuvres universitaires.

Si devait prévaloir sa volonté d'éclatement et de transfert des missions des CROUS jusqu'ici assumées par l'Etat à des « partenaires » publics et / ou privés, c'en serait fini des œuvres sociales universitaires.

Avec les personnels des CROUS, les étudiants usagers, le SNASUB ne laissera pas faire !



Les personnels des oeuvres universitaires n'ont pas bénéficié des mêmes droits que les autres mais ne seront pas oubliés par la rigueur

Le réseau CNOUS-CROUS connaît, déjà, en matière de gestion du personnel une application peu favorable et discriminatoire des textes. Les collègues se demandent, parfois, s'ils font bien partie de l'Education Nationale.

Contrairement aux EPLE, un administratif non logé ne peut cumuler l'indemnité de gestion et l'IFTS.

Contrairement à la règle appliquée dans certains rectorats, un collègue non titulaire ne peut prétendre à l'IAT.

Des chefs de services et des gestionnaires de restaurant ou cité universitaire sont privés de NBI. Lorsqu'elle est attribuée, le nombre de points est insuffisant eu égard aux responsabilités exercées et aux attributions dans les autres secteurs de l'Education Nationale.

Les étudiants plébiscitent la gestion Crous (demande de leur représentants pour que le réseau garde la gestion des bourses, demande de rattachement de la gestion des bourses aux Crous par les étudiantes infirmières, résultats très satisfaisants des enquêtes sur les RU auprès des étudiants...), pourtant l'institution semble considérer que les personnels administratifs n'ont pas contribué à ces résultats dont elle est la première à se féliciter.

Des postes fléchés administratifs sont bloqués et donnent lieu à des recrutements de contractuels.

Pour le personnel ouvrier, une fiche métier cloné sur les fonctions de directeur de RU a été mise en place permettant de ne pas faire appel à un personnel administratif.

Légitimement, le personnel administratif des oeuvres universitaires est en droit de réclamer l'application des dispositions générales de l'Education nationale.

L'administration fait depuis des années la sourde oreille et nous fait comprendre que nous avons mangé notre pain blanc.

Selon elle, il faut s'attendre à des suppressions de postes administratifs et de postes PO-PA sur lesquels sont affectés des collègues sous statut ouvrier qui effectuent des tâches administratives.

Le **rapport** de Denis **LAMBERT** dévoilé en juin 2008, bien qu'officiellement sous le boisseau, fournit à l'Administration tous les outils pour «rationaliser» la gouvernance.

Le fonctionnement du Cnous et des Crous, respectivement rebaptisés agence nationale et agence régionale pour la vie étudiante, est calqué sur celui des universités après adoption de la LRU.

Il a clairement préconisé l'évolution d'une gestion reposant sur la notion des corps et grades vers une gestion reposant sur les métiers, le développement des postes à profils et l'accroissement du pouvoir des directeurs d'agence en matière de recrutement, de transformation de poste et d'attribution de NBI.

L'action collective par le biais syndical est la seule réponse à apporter pour combattre cette politique.

Nous réclamons la reconnaissance de nos compétences par une revalorisation effective pour chacun d'entre nous du régime indemnitaire.

Nous combattons toute tentative de nous isoler davantage dans un «professionnalisme» destructeur, synonyme de gestion individualisée dont on sait par expérience ce qu'elle recouvre d'arbitraire et d'injustice. Nous sommes des fonctionnaires de l'Etat ayant vocation à exercer dans l'ensemble des structures de l'enseignement et dont la polyvalence est à la base du statut.

Nous exigeons que l'Etat prenne en compte la situation actuelle des étudiants et comble le retard d'investissement, notamment en matière de logement étudiant, en accompagnant ce rattrapage de création de postes administratifs.



Ne restez pas isolé(e) Rejoignez le SNASUB – FSU !

2800 administratifs travaillent au sein du CNOUS et de son réseau. Nous appartenons aux différents corps de l'Administration Scolaire et Universitaire ; quelques uns d'entre nous sont agents contractuels. Nous sommes donc à la fois gérés par l'institution CNOUS en termes de mouvement interne, de régime indemnitaire, de temps de travail, d'évaluation par l'entretien professionnel... mais aussi par le Rectorat qui détermine les créations ou suppressions de postes et qui gère les plus importants dossiers concernant notre carrière (nomination, promotion par LA et TA, mutation, retraite...).

La diversité de nos affectations et des missions qui nous sont confiées rend difficiles l'appropriation des informations, la recherche d'une aide syndicale en cas de problème au travail, les discussions et l'action collectives.

Nous voulons contribuer à changer cette «donne» pour une double raison : l'institution des Œuvres est aujourd'hui en danger et en même temps, l'ASU est mise à mal dans tous les domaines (suppressions de postes, modifications du statut de la catégorie A, nouveau régime indemnitaire avec la PFR, atteintes au paritarisme...).

Le SNASUB veut donc renforcer sa présence et son action au sein du réseau, répondre plus rapidement aux questions des collègues, mieux les défendre individuellement et porter plus efficacement leurs revendications à tous les niveaux.

Pour cela, il met à votre disposition

- son site national si vous avez besoin d'une information, d'un contact ou d'une aide
- un bulletin d'information et de liaison spécifique au secteur

Le SNASUB est un syndicat de lutte,

- qui agit à tous les niveaux pour défendre le service public «éducatif» national, de la maternelle à l'université, le statut ainsi que les conditions de travail et de rémunération des personnels de l'ASU,
- qui agit pour préserver les missions des Œuvres Universitaires et développer les moyens mis à leur disposition,
- qui recherche l'action convergente et unie des personnels administratifs, PO et des étudiants au sein des CROUS,
- qui contribue à l'action convergente avec tous les fonctionnaires, tant il est vrai que l'entreprise tenace du Gouvernement vise à réduire tous les services publics et leurs effectifs.

Celine PEREZ : cperez@crous-nancy-metz.fr

Steve OGIRON : veuste1@orange.fr

Jacques VINCENT : jakezv22@gmail.com

Jacques Bouchet : jake_bouchet@noos.fr

Pierre Boyer : pierre.boyer.snasub@orange.fr

**Aujourd'hui, plus que jamais, ne restez pas isolé.
Syndiquez vous au SNASUB – FSU !**

BULLETIN D'ADHESION au SNASUB — FSU 2009-2010

Académie Réadhésion Nouvelle adhésion

Monsieur, Madame

Nom, Prénom

Lieu d'exercice

Grade Indice.....

Statuts : Administration scolaire et universitaire Recherche et Formation

Contractuels et Non-titulaires

Exerçant dans : Education nationale Autres

Adresse personnelle

Adresse professionnelle

Tél. personnel.....Tél. travail.....Fax.....

E.mail

Cotisation 2009-2010 : par point d'indice nouveau majoré (cf. bulletin de salaire) + points NBI :

- jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré : 0,26 euros par point d'indice

- entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,29 euros par point d'indice

- à partir de l'indice 401 : 0,32 euros par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- Contractuels à durée déterminée inférieure à 12 mois : 30,50 euros

- Contractuels à durée indéterminée et contractuels nommés pour une année : selon l'indice et la quotité

- Retraités : 50 % — Temps partiel et CPA : au prorata temporis

Rappel

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant.

Chèque à l'ordre du SNASUB à envoyer au **trésorier académique** (voir *Convergences* n° 151, septembre 2009, p. 3) ou au **Trésorier national** : **Françoise Eliot, 9 rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE.**

Possibilité de paiement échelonné par prélèvement automatique (voir *Convergences* n° 151, septembre 2009, p. 22).